



PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Préfecture  
Direction de la Coordination Interministérielle  
et de l'Appui Territorial  
Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

Rennes, le 28 MAI 2019

### PREMIER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Avis d'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général et l'autorisation environnementale (Loi sur l'eau) pour la réalisation des travaux de restauration sur le ruisseau du Pas de l'Ane à Vignoc et le ruisseau du Pont Biardel à La Mézière dans le cadre du contrat territorial milieux aquatiques de 2015-2019**

En application de l'arrêté préfectoral du 28 MAI 2019, il sera procédé, à la demande du Syndicat mixte du bassin de la Flume, à l'ouverture d'une enquête publique en vue d'obtenir la déclaration d'intérêt général et l'autorisation environnementale (Loi sur l'eau) pour la réalisation des travaux de restauration sur le ruisseau du Pas de l'Ane à Vignoc et le ruisseau du Pont Biardel à La Mézière dans le cadre du contrat territorial milieux aquatiques de 2015-2019.

Cette enquête se déroulera pendant 16 jours consécutifs du lundi 24 juin 2019 (9h00) au mardi 9 juillet 2019 (12h00).

Les communes concernées par le projet sont Vignoc et La Mézière.

Les pièces du dossier de demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation seront mises à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête :

- en mairie de Vignoc (siège de l'enquête) aux heures et jours habituels d'ouverture (excepté le samedi) : du lundi au jeudi : de 09h00 à 12h00 - le vendredi : de 09h00 à 12h00 et de 14h30 à 18h30,
- sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine : <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/ep-loisurleau>

Des postes informatiques sont à disposition dans le hall de la préfecture d'Ille-et-Vilaine du lundi au vendredi, de 9h00 à 16h00, pour consultation du dossier.

Des informations concernant le projet présenté peuvent être obtenues auprès du Syndicat mixte du bassin de la Flume - mairie de Pacé - 11 avenue de Brizeux - 35740 Pacé - tél. : 02.23.41.32.17 - @ : [secretariat@bv-flume.fr](mailto:secretariat@bv-flume.fr)

Un registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera déposé à la mairie de Vignoc pendant la durée de l'enquête. Toute personne pourra y consigner ses observations et propositions ou les adresser, impérativement avant la clôture de l'enquête, par voie postale au commissaire enquêteur au siège de l'enquête ou les transmettre par voie électronique à l'adresse suivante : [enquete.flume@gmail.com](mailto:enquete.flume@gmail.com). Les transmissions électroniques seront consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet de la préfecture précédemment indiqué.

Monsieur Bernard PRAT, ingénieur en retraite, désigné par le Président du tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêteur, recevra les observations écrites ou orales du public aux lieux, jours et heures suivants :

Mairie de Vignoc - 12, rue des Écoles - 35630 Vignoc :

- le lundi 24 juin de 9h00 à 11h00
- le mercredi 3 juillet de 9h00 à 11h00
- le mardi 9 juillet de 9h00 à 12h00

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance à la préfecture d'Ille-et-Vilaine, ou sur son site internet, ainsi que dans les mairies concernées par le projet, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une déclaration d'intérêt général et une autorisation environnementale formalisées par un arrêté préfectoral ou un refus.

Pour la Préfète,  
le Secrétaire Général,

Denis OLAGNON